

Intervention de Monsieur Charles de La VERPILLIERE

Monsieur le Président,

Je vous donne acte de la communication à l'Assemblée du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et je salue la présentation équilibrée et objective que vous en avez faite.

Ayant été président d'avril 2004 à mars 2008, j'assume totalement les résultats de ma gestion. J'assume, bien sûr, plus volontiers les compliments qui lui ont été adressés. Plus de la moitié du rapport de la Chambre Régionale des Comptes est consacrée à la politique de protection de l'enfance. Cette politique, je l'ai bâtie avec mes collègues et mes collaborateurs, pendant 9 ans comme vice-président aux affaires sociales, puis pendant 4 ans en tant que président. Je suis très fier que la Chambre Régionale des Comptes en ait salué la qualité.

J'assume aussi les appréciations portées sur ma politique budgétaire, fiscale et de gestion de la dette. Sur ce point, le rapport est-il bon ou mauvais ? J'ai tendance à penser qu'il est bon mais je conçois qu'on puisse aussi mettre en valeur telle ou telle critique ou réserve.

Pour éviter la tentation de porter un jugement subjectif, il est donc préférable de se référer à des indicateurs chiffrés, objectifs et incontestables, calculés à la date du 31 décembre 2007, dernière année complète de ma gestion.

1 – A cette date, les taux de notre fiscalité directe étaient tous inférieurs à la moyenne des taux des départements de taille comparable :

- - 39,2 % pour le foncier bâti,
- - 9,4 % pour le foncier non bâti,
- - 34,0 % pour la taxe d'habitation,
- - 13,4 % pour la taxe professionnelle ;

2 – L'effort d'investissement s'est considérablement accru, passant de 98 M€ en 2003 à 131 M€ en 2007 ;

3 – Le montant des emprunts nouveaux contractés chaque année, après avoir atteint un pic en 2005, a diminué fortement ensuite :

- 60 M€ en 2004,
- 76 M€ en 2005,
- 40 M€ en 2006,
- 30 M€ seulement en 2007 ;

4 – Corrélativement, le rythme d'augmentation de l'encours de la dette a été pratiquement divisé par 7 :

- + 22,13 % en 2004,
- + 25,60 % en 2005,
- + 7,30 % en 2006,
- + 3,39 % en 2007. Nous sommes donc revenus, pratiquement, au taux de l'inflation ;

5 – Le ratio de capacité de désendettement s'est stabilisé à un niveau reconnu comme très satisfaisant par tous les spécialistes : 5,02 années en 2007 ;

6 – Enfin, le taux d'intérêt moyen de la dette départementale était de 2,47 % le 31.12.2007.

Ces indicateurs, que chacun appréciera à sa façon, donnent en tout cas une image exacte des résultats de la gestion d'une collectivité territoriale. Mon souhait le plus cher, dans l'intérêt des habitants de l'Ain, c'est qu'ils ne se détériorent pas. Nous verrons ce qu'ils seront devenus dans 3 ans.